Cercle scolaire Kirchenfeld-Schosshalde

Établissement scolaire Altstadt/Schosshalde Directeur de l'établissement scolaire Urs Schenk Bitziusstrasse 15 3006 Bern Téléphone 031 321 29 97 urs.schenk@bern.ch



Conférence de presse axée sur l'expérience pédagogique des «Classes bilingues de la Ville de Berne» du 11 juin 2018

EXPOSÉ D'URS SCHENK DIRECTEUR D'ÉCOLE ALTSTADT-SCHOSSHALDE BERNE

Seules les paroles prononcées font foi

Mesdames et Messieurs les journalistes,

c'est pour moi, en ma qualité de Directeur de l'établissement scolaire Altstadt-Schosshalde, une très grande joie de vous présenter le concept et l'organisation de l'expérience pédagogique «Classes bilingues de la ville de Berne».

«Classes bilingues de la ville de Berne» proposeront un enseignement basé sur le principe de l'immersion réciproque. Le concept repose sur le modèle d'un enseignement équivalent dans les deux langues, l'allemand et le français, dès la scolarisation obligatoire, c'est-à-dire la classe enfantine. L'allemand et le français y sont considérés comme des langues premières et y bénéficient d'un traitement équivalent. Les «Classes bilingues de la ville de Berne» visent un équilibre approximatif des compétences dans les deux langues allemande et française.

Au plan culturel aussi, l'enseignement dans les classes bilingues portera l'empreinte des deux régions linguistiques. Pour que l'organisation de l'enseignement soit équilibrée, il est nécessaire de combiner le plan d'études romand (PER) et le plan d'études 21. Cette combinaison des deux plans d'études est soumise à l'autorisation du Directeur de l'instruction publique pour une expérience pédagogique, et cette autorisation a été délivrée en mai 2018.

Les cours bilingues n'exigent pas de moyens d'enseignement ou de manuels supplémentaires. À tous les degrés, les enseignants utiliseront essentiellement les

matériels prescrits ou recommandés par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Les évaluations et orientations scolaires des élèves s'effectueront elles aussi suivant les directives habituelles émanant de la Direction de l'instruction publique. Les directives en matière d'organisation des évaluations et des retours aux parents se différencient dans le détail entre l'espace germanophone et l'espace francophone du canton. Afin de garantir une meilleure intégration dans le paysage scolaire de la ville de Berne, ce sont les Directives de l'espace germanophone du canton qui seront appliquées pour les classes bilingues.

Les «Classes bilingues de la ville de Berne » sont par principe accessibles aux familles bilingues (germanophones et francophones), aux familles francophones qui souhaitent qu'un enseignement bilingue soit dispensé à leurs enfants et aux familles germanophones qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement bilingue. Idéalement, les places sont attribuées à parts à peu près égales aux élèves des deux sexes issus des trois groupes. L'inscription dans les classes bilingues est également ouverte aux enfants qui ne parlent ni allemand ni français dans leur famille. Les enfants ayant des besoins particuliers seront traités selon les mêmes critères que les autres, pour autant que rien ne s'oppose à leur admission à l'école obligatoire. Les mesures spécifiques de promotion de l'intégration sont identiques à celles pratiquées dans toutes les autres écoles de la ville de Berne.

L'offre des classes bilingues est exclusivement réservée aux familles domiciliées dans la ville de Berne. Elle est accessible à toutes les familles de la ville de Berne, indépendamment de leur quartier de résidence. Le principe de scolarisation des enfants sur leur lieu de résidence ne s'appliquera pas pour ces familles. Elles disposent d'un libre choix limité en optant pour les classes bilingues et peuvent par conséquent recourir à une offre centrale sur un lieu d'enseignement défini par la ville. L'accueil des enfants pendant la pause de midi et avant ou après l'école est assuré dans le cadre des offres publiques d'écoles de jour.

La mise en place des classes bilingues débutera pendant l'été 2019 avec une classe enfantine et sera étendue année par année au fil du parcours scolaire. Les classes bilingues sont conçues comme un cycle d'enseignement sur deux ans et comprendront dans un premier temps les écoles enfantines et le degré primaire. L'extension au degré secondaire dans le cycle 3 est prévue.

Au terme de la première phase, au bout de sept ans, il y aura donc 4 classes : une école enfantine et trois classes mélangées pour la 1^{ere}/2^e, la 3^e/4^e et la 5^e/6^e années

scolaires. Le nombre visé d'élèves des deux sexes, conformément aux directives relatives aux nombres d'élèves émanant de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, est de l'ordre de 20 à 24 maximum par classe.

Les «Classes bilingues de la ville de Berne» seront tenues sous forme d'une filière scolaire modulaire supplémentaire et ne présentent aucune menace pour les classes existantes. Nous attendons que les enfants inscrits soient issus des différents cercles scolaires de la ville de Berne.

Au sein de l'école, les «Classes bilingues de la ville de Berne» et les classes tenues selon le plan d'études en langue allemande formeront une entité dotée de ses propres salles de classe et de salles dédiées utilisées par tous, et tous se rencontreront aussi dans la cour de récréation et dans l'école de jour en groupes hétérogènes. Les deux concepts d'école formeront une seule entité scolaire placée sous la même direction, la même autorité de surveillance et le même toit.

Nous avons encore un peu plus d'un an devant nous pour poursuivre les travaux de préparation jusqu'à l'ouverture proprement dite de la première école enfantine dans le cadre de l'expérience pédagogique validée, nous nous réjouissons de son évolution et sommes motivés pour relever ensemble les défis.

Je donne maintenant la parole à Madame Jésabel Robin pour un complément d'informations sur les bases didactiques et le modèle d'immersion.